

# Table ronde InterSCoT Présentation du DOO SCOT de la Bresse bourguignonne

Lundi 13 juin 2016 à 14h30  
MIFE - Louhans

| Structure - Fonction   | NOM Prénom         | Signature |
|--|--------------------|-----------|
| Pierre de Bresse, Maire  | JAILLET Claudette  | Excusée   |
| SMBb - Bureau / CC Portes de la Bresse<br>Maire de Lessard en Bresse | MICHELIN Jocelyne  | Excusée   |
| CC Portes de la Bresse, Président                                    | DAUGE Cédric       | Présent   |
| CC Portes de la Bresse, Conseillère<br>Communautaire                 | TISSOT Claudette   | Présente  |
| Pays Sud Bourgogne, présidente                                       | ROBIN Christine    | Excusée   |
| CCBR71, Maire  | SIMONIN Jean       | Présent   |
| CCBR71 / SMBb -Vice-présidente                                       | JACQUARD Françoise | Présente  |
| Cx Intercom, président   | BERTIN Daniel      | Présent   |
| EVEN Conseil   | BENEDETTI Roxane   | Présente  |
| CITADIA Conseil  | HUBSCHER Timothée  | Présent   |
| SYMBB  | MOREY Nadine       | Présente  |
| CBR71, adjointe  | EUVRARD Jocelyne   | Présente  |
| SM Pays Lédonien, chargée de mission<br>SCoT                         | GRISEL Laure       | Présente  |
| SCoT Bourg, Bresse, Revermont, chargé<br>de mission                  | KARM Loïc          | Présent   |
| Syndicat mixte du Chalonnais, chargé<br>de mission SCoT              | GODUCHON Loman     | Présent   |
| Syndicat mixte Chalon  | DUPLESSIS Daniel   | Présent   |
| SMBb - Bureau / CC Saône Seille Sâne,<br>Vice-Président              | LEHRE Jean-Marc    | Présent   |
| CC Saône Seille Sâne, Président                                      | COLIN Thierry      | Présent   |
| SMBb - Président   | VADOT Anthony      | Présent   |
| SMBb -Chargée de mission SCoT  | DION Dorothée      | Présente  |

## **Retour sur les échanges qui ont eu lieu autour du DOO :**

Le SCoT BBR et le SCoT du chalonnais ont indiqué que la représentation graphique de la TVB semblait très précise pour une échelle SCoT.

Timothée HUBSCHER et Roxane BENEDETTI ont rappelé que le SCoT devait prendre en compte le SRCE et que contrairement au SRCE Rhône-Alpes, le SRCE Bourgogne était beaucoup plus précis. De fait la TVB ne pouvant être moins précise que le SRCE, la carte paraît précise. Néanmoins les règles indiquées au sein du DOO laissent de la souplesse aux communes notamment dans les réservoirs de bocage qui sont très importants et qui couvrent des communes entières. Roxane BENEDETTI indique également que les espaces urbanisés ont été sortis des réservoirs.

Le SCoT du Pays Lédoniens s'est dit très intéressé par la méthode proposée.

Il est relevé par le SCoT BBR que les règles au sein des corridors paraissent très contraignantes.

Le maire de Cuisery fait part de sa crainte de perdre toute attractivité du fait des densités demandées par le SCoT. Les habitants vont donc se tourner vers les autres communes.

Le SCoT BBR explique que les densités minimales pour les petites communes de son territoire sont de 13 logements/ha soit des chiffres bien plus forts que ceux affichés par le SCoT de la BB. Par ailleurs le SCoT BBR ne permet l'extension que d'un seul hameau de la commune. Il dessine également les secteurs d'extension possibles.

Le SCoT du Lédonien a des densités qui sont fonctions des typologies de logements. Par exemples : 1/3 d'individuel à 10 logements/ha // 1/3 de groupé à 17 logements/ha et 1/3 d'individuel à 25 logements/ha;

Timothée HUBSCHER explique qu'au sein du SCoT de la BB, les densités sont plus faibles. Par ailleurs, il s'agit de densités moyennes. Des projets avec des densités plus faibles sont possibles. Les PLU doivent par contre démontrer la réalisation des densités moyennes. Par ailleurs le SCOT comporte des règles supplémentaires visant la diversification du parc de logements, ces règles doivent également permettre d'atteindre les densités moyennes.

Le SCoT BBR indique que ce sont des règles très importantes car le parcours résidentiel des aînés doit être pris en compte avec des logements plus petits, adaptés... Le SCoT du Chalonnais souligne aussi qu'il faut réfléchir maintenant à ce que les gens auront besoin dans 20 ans.

Sur le volet développement économique, BBR interdit toute nouvelle création de ZAE, ce qui n'est pas le cas du SCoT de la BB.